

APPUI À LA DÉCLARATION PAC 2020

Sécurisez votre dossier PAC avec l'appui d'un conseiller

Contenu de la prestation

Mise à jour du registre parcellaire graphique, de l'assolement

Vérification de la diversification des cultures, des SIE

Dépôt de la demande en ligne

Rappels concernant les règles de conditionnalité à respecter

Documents papier remis en fin de prestation

- Tableau descriptif des parcelles
- Fiche récapitulative de l'assolement de l'exploitation
- Fiche récapitulative de la demande d'aides
- Déclaration relative au verdissement
- Accusé de réception du dossier

Conditions de réalisation

Pour bénéficier de cette prestation, veuillez contacter le **05.58.85.43.90** ou inscrivez-vous sur landes.chambre-agriculture.fr

Une date et un lieu de rendez-vous vous seront proposés sur l'une de nos trois antennes :
Mont de Marsan, Hagetmau, Dax-Yzosse.

N'oubliez pas d'amener les documents nécessaires

- Le dossier "**Déclarations de surfaces 2019**" (doubles que vous avez conservés).
- Le courrier du Ministère d'octobre 2019 mentionnant **votre code TéléPAC 2020**

Tarif de la prestation

- forfait de 60 € HT par dossier + 1 €/ha de SAU, plafond de 250 €/dossier.
- forfait complémentaire de 35 € HT pour les demandes MAE / BIO.
- Remise de 5% pour les clients nous ayant fait confiance consécutivement en 2018 et 2019.
- Remise de 10% pour les abonnés MesP@rnelles.

*Remises non cumulables